

23 octobre 2018

DIALOGUE SOCIAL : CA PASSE ET CA CASSE,

Les nouvelles règles du dialogue social institutionnel ?

Monsieur le Directeur,

Deux événements, sans rapport apparent, ont attiré l'attention de la CFTC et nous inquiète quant au devenir du dialogue social de la branche du Régime général de la Sécurité sociale.

D'un côté nous avons l'accord d'accompagnement des personnels du régime social indépendant. Frappé d'opposition, le texte n'a de fait pas pu être appliqué tel que proposé aux partenaires sociaux. Au lieu de représenter à la négociation ce sujet ô combien important pour nos collègues de l'ex-RSI, mais également de ceux du Régime général qui vont les accueillir dans leurs organismes, le Comex a décidé de passer par une décision unilatérale en communiquant aux directions des organismes locaux les points à mettre en œuvre. Au-delà de l'appréciation, plutôt positive, que la CFTC peut porter sur le texte n'ayant pas pu être soumis à l'agrément et donc mis en œuvre, nous sommes inquiets de la méthode. Celle-ci peut en effet se résumer à : négocions et si au final nous ne tombons pas d'accord, l'employeur procèdera par acte unilatéral.

De l'autre côté, la direction de l'Ugecam Bretagne décide de dénoncer ses accords à tout va en allant jusqu'à remettre en cause la convention collective nationale. En CCE Cnam, M. Revel a lui-même indiqué soutenir et appuyer cette décision. Comment un Directeur de Caisse nationale, membre du Comex Ucanss, peut-il accompagner le détricotage de notre Convention collective et la mise en place de plan social sous prétexte que l'organisme est en difficulté ? Dans un passé pas si lointain, des CRFP se sont également retrouvés dans des situations budgétaires difficiles. La réponse de l'Institution avait alors été celle de la solidarité et de l'effort collectif.

Ces deux situations semblent nous montrer une chose : nos textes réglementaires sont faits et défaits sur la simple volonté de l'employeur. Un accord ne passe pas il l'applique tout de même. Un accord passe mais ne lui convient plus il met tout en œuvre pour s'en soustraire.

Dans ces conditions comment peut-on envisager un dialogue social serein et porteur de solutions face aux défis qui sont présentés à notre Sécurité sociale ? Solutions qui doivent garantir la préservation de notre système de protection sociale en protégeant les femmes et les hommes qui lui permettent de produire ses effets.

La CFTC attend de l'Ucanss, en sa qualité de représentant de l'employeur, de remettre à la négociation l'accord d'accompagnement des salariés de l'ex-RSI et de stopper les agissements inconsidérés de la direction de l'Ugecam Bretagne. Car au-delà des cas spécifiques et particuliers de ces deux événements c'est bien le dialogue social et notre Institution qui est en jeu.